



# La lettre Électronique ia.25

L e t t r e m e n s u e l l e d ' i n f o r m a t i o n p r o f e s s i o n n e l l e

## ECHO DE LA CLASSE

### “ Accords parfaits ” au lycée Tristan Bernard, un projet professionnel grandeur nature ...

*Les élèves de la section vente ont inauguré leur “ magasin-d'application ”*

Le 19 mars dernier, les élèves en préparation des baccalauréats professionnels commerce et vente, ont ouvert leur nouveau magasin pédagogique à une assemblée d'invités, personnels de l'établissement, professionnels de la vente associés au projet, représentants du Conseil régional ...

Cette boutique grandeur nature constitue l'aboutissement concret d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP\*) conduit par les élèves depuis l'année scolaire dernière. Ce projet ambitieux est arrivé juste à terme pour les portes ouvertes du lycée les 20 et 21 mars dont il a constitué la grande nouveauté.

Guidés par leurs professeurs de vente, les élèves ont d'abord conçu les plans de la boutique puis choisi les matériaux (bois et métal) et les couleurs (tendance vert anis et chocolat !). Après s'être mis d'accord sur une boutique de prêt-à-porter, ils ont recherché le mobilier adapté et convenu ensemble du nom de l'enseigne “ Accord parfait ”.

Leur projet (“leur” prenant ici tout

son sens !) leur a permis de tisser des liens privilégiés avec des entreprises accueillant les élèves du lycée en stage, celles-ci ont d'ailleurs été sollicitées pour participer à la constitution du “ stock ” de la boutique ...

Le magasin pédagogique dispose d'un espace aménagé “ classe ” permettant à un des



deux groupes d'élèves d'observer leurs camarades en situation et de montrer en quoi leurs « jeux de rôle » peuvent être perfectibles. Tremplin efficace avant l'expérience du stage en entreprise, le magasin s'avère être un véritable terrain d'application concrète de toutes les techniques, attitudes et gestes liés à l'acte de vendre : comment accueillir un client, le conseiller, le convaincre, comment maîtriser son agacement devant un client trop exigeant ou comment mas-

quer sa déception si le client quitte le magasin sans rien acheter ...

Tout au long de la réalisation de cet espace référencé dans les préconisations ministérielles de formation et soutenu financièrement par le Conseil régional, les élèves ont pu compter sur les enseignants de la classe, les conseils du chef des travaux, l'expertise de l'équipe mobile professionnelle du Rectorat (EMOP) qui a exécuté les travaux et bien sûr sur l'équipe de direction.

#### \* Quid du PPCP ?

*Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est une modalité pédagogique qui consiste à faire acquérir des savoirs et/ou des savoir-faire à partir d'une réalisation concrète liée à des situations professionnelles.*

*Le PPCP est introduit dans toutes les formations conduisant aux Certificats d'aptitude professionnelle et aux brevets d'études professionnelles (CAP et BEP) ainsi qu'aux baccalauréats professionnels. Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr> (rubrique Voie professionnelle).*

DANS CE NUMÉRO :

#### ECHO DE LA CLASSE

- « Accords parfaits », un magasin pédagogique au lycée Tristan Bernard **1**

#### Actualité pédagogique et éducative

- Le point sur ... des actions pédagogiques : restitution, valorisation des projets (Le livre élu, Arts visuels, histoire, éducation civique) **2**
- Calendrier des examens des élèves (en marge)
- Evaluations CE1 (en marge)

#### VIE SCOLAIRE

- Orientation—affectation » en collège et au lycée, procédure départementale **3**

#### RESSOURCES ÉDUCATIVES

- Documentation éducation musicale (Les enfants de la Zique - Support santé-citoyenneté (leçon de goût, protection solaire - Exposition culturelle) **4**

#### INFOS DES PERSONNELS

- Mouvement 1er degré » indemnité de départ volontaire » admission à la retraite » prestations sociales » procédure en cas de grève **4**

Lettre mensuelle  
d'information professionnelle  
Direction départementale des  
services de l'Éducation nationale  
dans le Doubs  
26 avenue de l'Observatoire  
25030 Besançon Cedex  
Directrice de la publication :  
Élisabeth BISOT,  
Inspectrice d'Académie  
Téléphone : 03 81 65 48 83  
Télécopie : 03 81 65 48 92  
[ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr)  
ISSN n° 1774-6825

# ACTUALITÉ PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

LE POINT SUR ... DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES : RESTITUTION, VALORISATION DES PROJETS

le livre *l'eau* 2010 , dernière ligne droite pour le projet départemental

Les élèves lisent les livres et échangent depuis plusieurs semaines. Plus de la moitié de l'année scolaire s'est écoulée et voici venu le moment de restituer les projets et de les valoriser. C'est la finalité des expositions de fin d'année que vous êtes vivement invités à venir découvrir, tant elles sont à chaque fois impressionnantes d'imagination, d'originalité et de qualité !

Où et quand ?

- Bassin de Besançon, du 27 mai au 15 juin 2010 à l'IUFM Fort Griffon à Besançon.
- Bassin de Montbéliard, du 18 mai au 15 juin 2010 à la bibliothèque de Montbéliard.
- Bassin de Morteau, du 29 mai au 4 juin 2010 dans la salle du Temps présent à Morteau.

• Bassin de Pontarlier, du 10 au 19 juin 2010 dans la salle annexe des Annonciades à Pontarlier et du 21 au 25 juin à l'école de Mouthe.

Pour tout savoir sur le projet départemental, les listes de livres, les palmarès des livres élus...connectez-vous aux pages internet <http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25>.

## Arts visuels et sciences —Education musicale

▪ « *L'eau dans tous ses états* » : Après l'arbre, le jardin, l'architecture et le portrait les années précédentes, un nouveau projet interdisciplinaire a permis aux enseignants et aux élèves des 3 cycles des écoles primaires de Pontarlier de travailler sur le thème de l'eau dans les domaines des sciences et des arts

visuels. Ils ont dessiné, collé, peint, gravé, modelé, agrandi, décalqué, fragmenté, photocopié, photographié, colorié, varié les techniques, travaillé les volumes, et mis en scène... Les jeunes artistes vous donnent rendez-vous dès le jeudi 27 mai dans le hall de l'Hôtel de ville pour découvrir leurs productions.

▪ « *Semaine des chorales à la Citadelle* » du 21 au 27 juin

En plein temps fort de la fête de la musique, plusieurs chorales d'écoles et de collèges se rencontreront à Besançon dans l'enceinte de la Citadelle pour interpréter leurs répertoires de chants.

## Palmarès 2010 du concours national de la résistance et de la déportation

Le jury départemental s'est réuni le 23 avril dernier pour examiner les copies et les dossiers des élèves qui ont participé. Au total, ce sont 200 copies individuelles sur table et 215 élèves qui ont réalisé 27 dossiers collectifs dont 4 productions audiovisuelles. Le jury a attribué les différents prix qui seront remis aux lauréats en

Préfecture le 16 juin 2010.

30 prix et 23 accessits constituent le palmarès 2010 ; parmi eux, 4 prix départementaux proposés à la sélection nationale, 6 premiers prix départementaux, 17 seconds prix départementaux, 3 prix spéciaux.

Le concours de cette année enregistre une légère augmenta-

tion de la participation. 19 établissements étaient inscrits, 415 élèves ont planché sur le thème de l'appel du 18 juin 1940 : 233 en collèges et 182 en lycées.

Le palmarès complet et tous les sujets de l'écrit sur table du 25 mars sont en ligne sur le site de l'IA du Doubs <http://ia25.ac-besancon.fr>

## « Une journée particulière » pour le Parlement des enfants

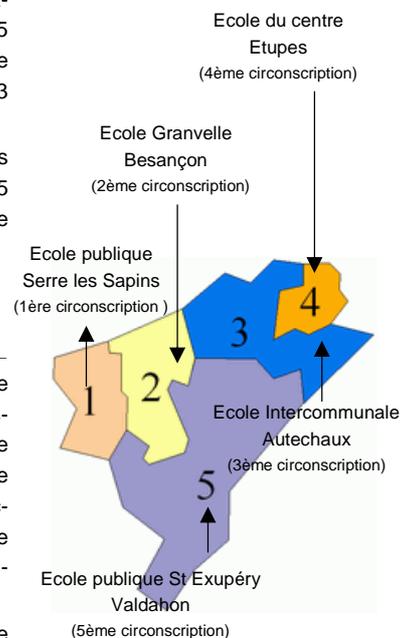
Mandatés par leurs pairs et représentant les circonscriptions législatives de leur département, 577 jeunes délégués se retrouveront le samedi 5 juin 2010 au Palais Bourbon. Ils seront 5 à représenter le Doubs (voir en marge) et à participer au vote final du Parlement des enfants en séance plénière (en direct de la chaîne parlementaire). Ce sera l'aboutissement du travail pédagogique de toute une année scolaire qui a démarré à l'automne. Chaque classe a eu à

préparer une proposition de loi et 2 questions, l'une destinée au Président de l'Assemblée nationale, l'autre au Ministre de l'Éducation nationale. Pour cette 16<sup>ème</sup> édition, deux thèmes sont proposés, l'un sur " Les droits de l'enfant ", l'autre sur " Sécurité et santé : risques et prévention " (BO n°37, 8 octobre 2009 <http://www.education.gouv.fr>).

Le jury académique réuni le 18 mars a retenu le projet de loi de l'école de Serre-les-Sapins portant sur le port obligatoire du

casque pour les cyclistes de moins de 15 ans ; les deux questions retenues sont celles de l'école d'Étupes et de l'école Pasteur à Tavaux (Jura) respectivement adressée au Ministre de l'Éducation nationale et au Président de l'Assemblée nationale.

Pour en savoir plus sur cette journée et la loi qui sera votée en séance plénière, sur l'opération et les précédentes lois du Parlement des enfants, consultez les pages internet du site <http://www.parlementdesenfants.fr>.



Au Parlement des enfants, le 5 juin, 5 élèves-délégués des 5 écoles ci-dessus occuperont les 5 sièges des députés du Doubs.

# VIE SCOLAIRE

## DU PROJET D'ORIENTATION À LA DÉCISION ET À L'AFFECTATION DES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET LYCÉES POUR LA RENTRÉE 2010 — DERNIÈRE LIGNE DROITE ...

La préparation de l'orientation et de l'affectation des élèves est soumise à un ensemble de règles appelées " procédures ", spécifiques à chaque cycle et auxquelles sont associés les élèves et leurs familles. L'enjeu ? Conduire chaque élève à un niveau de formation et de qualification, l'engager à poursuivre ses études, améliorer son insertion professionnelle ...

### D'abord décider de l'orientation ...

Au collège, le cycle d'orientation constitue un palier fort dans le suivi de la scolarité. Les élèves de 3<sup>ème</sup> doivent en effet faire un choix d'orientation important entre les différentes possibilités qui s'offrent à eux, dans la voie générale et technologique ou professionnelle. Les formations concernées sont celles des secondes générales et technologiques, spécifiques, professionnelles ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP (Voir encadré en bas de page).

Pour faire le bon choix, au premier trimestre, les élèves s'informent sur leur orientation, évaluent leurs centres d'intérêts, leurs compétences. Depuis 2006, un entretien d'orientation personnalisé leur est proposé et depuis 2009 un parcours de découverte des métiers et des formations. Au second trimestre, ils émettent leurs premiers vœux d'orientation, le conseil de classe donne alors son avis. Au dernier

trimestre, ils émettent des vœux définitifs qui seront examinés en conseil de classe et en commissions. Les décisions sont arrêtées en tout dernier recours par la commission d'appel, si elle a été saisie par la famille qui n'accepte pas la décision.

### ... Puis affecter dans un établissement

Vient alors la phase d'affectation de chaque élève dans un établissement. Selon la procédure académique et départementale, elle est définie par un traitement informatique des vœux d'orientation dans l'ordre émis par l'élève et sa famille. L'affectation est traitée sur la base des éléments d'ordre géographique et du deuxième enseignement d'exploration, des bonus (rang du vœu, avis du chef d'établissement ...) et des notes obtenues en 3<sup>ème</sup> si le seuil des places disponibles est dépassé dans le lycée ciblé.

Calendrier : du 3 au 17 juin 2010, saisie des vœux pour les élèves de 3<sup>ème</sup> ; du 10 au 17 juin, conseils de classes de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> ; récupération des notes le 11 juin ; commission d'appel pour les élèves de 3<sup>ème</sup> le 22 juin ; commission d'affectation le 25 juin ; notification des affectations aux lycées le 28 juin et aux collèges le 29 juin ; début des inscriptions dans les lycées et mise à disposition des places vacantes (après le diplôme national du brevet des collèges) le 30

juin ; commission d'ajustement le 8 juillet 2010.

### Des dérogations sont possibles au collège et au lycée dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire

Les élèves sont inscrits en priorité dans le collège situé à proximité de leur domicile. Toutefois il leur est possible d'intégrer un autre établissement, dans la limite des places disponibles et selon des critères nationaux explicités dans la circulaire départementale (dérogation en cas de handicap, de prise en charge médicale, de fratrie scolarisée au collège, de cursus scolaire particulier, de domicile limitrophe ou pour les élèves boursiers ...). Chaque demande de dérogation de secteur pour l'entrée en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sera examinée par la commission départementale le 7 juin prochain et les décisions transmises aux familles pour le 16 juin. Les dérogations accordées les années précédentes seront reconduites.

L'assouplissement de la carte scolaire pour l'entrée en 2<sup>nde</sup> de lycée est possible selon les mêmes critères.

Dossier suivi à l'IA par Martine Mayor-Olivos responsable de la Division des élèves, tél. 03 81 65 48 73—[ce.de.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.de.ia25@ac-besancon.fr) et Jérôme Coutrot, IEN-IO, tél. 03 81 65 48 72—[jerome.coutrot@ac-besancon.fr](mailto:jerome.coutrot@ac-besancon.fr)

## EN BREF...

**Admission en classe de 6<sup>ème</sup> à horaires aménagés musicaux** : la commission départementale d'admission arrête ses décisions le 4 juin.

### Examens des élèves

Les examens sont gérés par les services rectoraux [ce.dec@ac-besancon.fr](mailto:ce.dec@ac-besancon.fr)

#### • Brevet des collèges :

Les épreuves écrites communes à tous les candidats auront lieu les 29 et 30 juin 2010, les autres épreuves écrites pour les candidats à titre individuel, des sections internationales et des établissements franco-allemands le 28 juin 2010. Clôture de la session le 9 juillet 2010.

#### • Examens professionnels

Début des épreuves : 28 mai 2010 ; Fin de session : 30 juin 2010.

#### • Baccalauréats

Les épreuves écrites du premier groupe auront lieu les 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010 pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique, les 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010 pour le baccalauréat professionnel, les épreuves écrites anticipées les 18, 21 et 23 juin 2010. Clôture de la session le 10 juillet 2010.

### Evaluations CE1

Tous les élèves de CE1 ont passé les tests d'évaluations entre le 17 et le 21 mai 2010. Les résultats seront publiés sur le site Internet du ministère <http://www.education.gouv.fr> relayés sur le site internet de l'IA du Doubs <http://ia25.ac-besancon.fr>.

### Après le collège, quelle voie choisir ?

Voie générale et technologique

2<sup>nde</sup> générale et technologique

Nouvelle classe de seconde générale et technologique introduite à la rentrée 2010 dans le cadre de la réforme du lycée. Elle comprend des enseignements communs, des enseignements d'exploration\*, un accompagnement personnalisé, un enseignement facultatif ou un atelier artistique.

\*Les enseignements d'exploration choisis en seconde n'auront aucune incidence sur l'affectation en classe de première au lycée.

Voie professionnelle (renovée en 2009)

2<sup>nde</sup> professionnelle

- Accès à la 1<sup>ère</sup> année du cycle conduisant au baccalauréat professionnel en 3 ans,
- Accès à la 1<sup>ère</sup> année du cycle de 2 ans conduisant au brevet d'études professionnelles des carrières sanitaires et sociales (le seul BEP maintenu).

Sous statut scolaire ou par l'apprentissage.

CAP

Accès à la 1<sup>ère</sup> année du certificat d'aptitude professionnelle de la spécialité choisie. Formation en 2 ans.

La lettre Électronique de l'Inspection académique du Doubs a pour objectif de diffuser aux équipes pédagogiques et éducatives les informations qui permettent de suivre l'actualité de l'éducation dans le département, les échéances et priorités départementales, l'essentiel des ressources éducatives disponibles, l'échange d'expériences et de méthodes... La publication professionnelle est destinée aux écoles et aux collèges. Elle est diffusée aux lycées pour information...

Dossier suivi par Virginie Baricault, Mission information-communication, tél. 03 81 65 48 86 - [ce.communication.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.communication.ia25@ac-besancon.fr)

### Education musicale

#### « Les enfants de la Zique » : la nouvelle édition est arrivée !

Le livret et le CD sont désormais disponibles pour les enseignants qui souhaitent bénéficier de cet outil pédagogique. Pour cette nouvelle édition, les textes sont rassemblés autour du thème « Naître et renaître, la chanson mène sa vie ». Comment se le procurer ? Au près du conseiller pédagogique en éducation musicale si vous êtes dans le primaire ; sur le site <http://www.francofolies.fr> si vous êtes dans le secondaire.

Santé —citoyenneté—sciences

**La solaire attitude en Franche-Comté** : la nouvelle campagne d'information est axée sur le bronzage passif lors de travaux (jardinage) ou de loisirs (sports...) à l'extérieur. Retrouvez les 11 commandements solaires sur <http://ia25.ac-besancon.fr>. L'association AS-FODER rappelle qu'il convient de surveiller régulièrement notre peau (surtout celle des enfants, plus fragile) et de se protéger efficacement du soleil.

#### « Les leçons de goût », c'est reparti !

La 21ème édition aura lieu du 11 au 17 octobre 2010 et est proposée aux classes de CM1 et CM2. Si vous voulez intégrer ce sup-

port dans vos projets pédagogiques d'éducation scientifique ou à la santé, vous avez jusqu'au 25 juin 2010 pour vous inscrire et recevoir le kit pédagogique. Toutes les informations utiles sur <http://www.legout.com>.

### Expositions

■ « Le voyage » jusqu'au 26 septembre 2010 dans les musées de Montbéliard : voyages naturaliste, mathématique, musical, technique avec des savants, ingénieurs, artistes du Pays de Montbéliard. Accueil spécifique pour les scolaires en réservant au 03 81 99 21 73 (ou ... 23 61) - [adenoue@montbeliard.com](mailto:adenoue@montbeliard.com) ou [sbiron@montbeliard.com](mailto:sbiron@montbeliard.com)

Pour les dernières actualités et mises en ligne...retrouvez-nous sur Internet sur <http://ia25.ac-besancon.fr> et sur I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof>

### Consultez aussi les centres de ressources en ligne...

Un bouquet de services pour les enseignants

<https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof>

## INFOS DES PERSONNELS

### Mouvement 1er degré

**Mouvement des enseignants du 1er degré** : les résultats définitifs seront communiqués par voie I-PROF à partir du 27 mai.

**Indemnité de départ volontaire** : Le décret n°2007-368 du 17 avril 2008 et la circulaire n° 2009-067 précisent l'application de départ volontaire. La note de service académique du 8 janvier 2010 explicite la procédure d'attribution de l'indemnité de départ. Se reporter aux textes réglementaires en ligne sur le site internet de l'IA du Doubs <http://ia25.ac-besancon.fr>

### Action sociale

**Admission à la retraite- RAPPEL** : selon les dispositions de l'article D1 du code des Pensions du fonctionnaire, toute demande d'admission à la retraite doit être adressée au ministre ou à son délégué par la voie hiérarchique au moins 6 mois avant la date souhaitée pour cesser son activité. Tout retard dans le dépôt d'un dossier aura a fortiori des incidences ...

Pour en savoir plus : <http://ac-besancon.fr/ia25> (rubrique Personnels/Gestion carrières/retraite) et <http://ia25.ac-besancon.fr> (Personnels/retraites).

**Les prestations CESU "garde d'enfant" jusqu'à 6 ans et "aide à l'installation des personnels"** : de nouveaux formulaires sont en ligne sur <http://www.cesu-fonctionpublique.fr>. **Attention** à la nouvelle adresse pour le dépôt des demandes ; se reporter à la circulaire académique du 19 janvier 2010. Dossier suivi par la division des personnels, tél. 03 81 65 47 12 - [ce.SPAS@ac-besancon.fr](mailto:ce.SPAS@ac-besancon.fr)

**Séjours d'enfants pendant les vacances scolaires de l'année 2010** : La section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) de Franche-Comté donne une participation par enfant et par séjour, calculée en fonction du quotient familial dans la limite des crédits alloués. Les demandes sont à adresser, au plus tard 15 jours avant la date

de séjour, à la préfecture du Doubs, SRIAS, 8 bis rue Charles Nodier, 25 035 Besançon cedex, tél. 03 81 25 11 76. Circulaire préfectorale du 8 janvier 2010 en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>.

A propos de grèves 1er degré

**Déclaration d'intention et déclaration de situation sont deux choses distinctes.**

1. Toute personne qui fait grève aura obligatoirement fait une déclaration d'intention préalable.
2. Tout enseignant qui a fait une déclaration reste libre de faire grève ou non.
3. Après la grève, il appartient à chaque enseignant(e), quelles que soient son affectation et sa fonction, de déclarer s'il a assuré ou non son service.

Dossier suivi par la division des personnels 1er degré— [ce.dpe.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dpe.ia25@ac-besancon.fr).

Les formulaires de déclaration d'intention et déclaration de situation sont en ligne sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubrique Les personnels).

Les nouveaux textes chaque jeudi ...

**Bulletin officiel [B.O.]**  
<http://www.education.gouv.fr/bo>

**03 81 52 64 79**

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile ...